Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_023-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_023

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Appel à projets FISAC 2016 - Modalités d'attribution des aides directes pour les commerçants, artisans et entreprises de services sur le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération - Nouveaux périmètres

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_023-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a décidé de poursuivre les efforts entrepris depuis 2009 pour soutenir et redynamiser le commerce, l'artisanat et les services de proximité.

Elle a donc décidé d'engager un programme pluriannuel sur 3 ans en répondant à l'appel à projets du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), édition 2016.

Il est rappelé que, par délibération du Conseil d'agglomération n°C_2018_121 du 28 juin 2018, le fonds d'aides directes s'appuie sur 2 documents fondamentaux :

- une charte intercommunale des devantures, des enseignes, des locaux d'activités commerciales et des terrasses commerciales, sous forme de guide.
- un règlement d'attribution des aides directes destinées aux entreprises de proximité, dans lequel figure notamment les périmètres géographiques d'interventions spécifiques pour chacune des communes de la Dracénie.

Sur proposition des communes, des ajustements sont proposés sur les périmètres des communes suivantes :

- Ampus,
- Bargemon,
- Comps-sur-Artuby,
- Draguignan,
- Figanières,
- Flayosc,
- La Bastide,
- La Roque Esclapon,
- Les Arcs-sur-Argens,
- Le Muy,
- Lorgues,
- Salernes,
- Taradeau,
- Trans-en-Provence,
- Vidauban.

Les plans modifiés sont annexés à la délibération.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver les nouveaux périmètres des communes ci-dessus.

Les périmètres des autres communes demeurent inchangés.

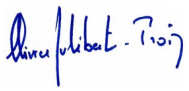
Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_023-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique et numérique, formation insertion professionnelle réunie le 12 février 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les nouveaux périmètres géographiques d'interventions spécifiques (ci-joints) des communes d'Ampus, Bargemon, Comps-sur-Artuby, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Bastide, La Roque Esclapon, Les Arcs-sur-Argens, Le Muy, Lorgues, Salernes, Taradeau, Trans-en-Provence, Vidauban.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.